

*Initiatives ministérielles*

Toute la question de savoir dans quelle voie nous nous engageons dans le domaine du développement durable est tout à fait d'actualité dans le cadre de ce débat. On a vu que le nombre de variétés dans de nombreux types de récoltes diminue régulièrement. Je parle de variétés qui ont été utilisées commercialement sur une grande échelle. Les variétés de maïs et d'orge sont beaucoup moins nombreuses qu'autrefois.

Il est tout à fait évident que, pour avoir un écosystème sain, il faut avoir à sa disposition une grande variété de semences qui soient adaptées à des régions du monde et de notre pays bien définies. Si ce n'est pas le cas, on peut devenir beaucoup plus vulnérables à différents types de maladies et d'infestation d'insectes qui peuvent détruire de grands secteurs de notre agriculture. Cela pourrait avoir des conséquences considérables pour les principales cultures. Le seul moyen de l'éviter, c'est de s'assurer qu'un grand nombre de nouvelles obtentions végétales sont mises au point pour répondre à des conditions particulières.

C'est une mauvaise idée que de placer de plus en plus de contrôle entre les mains de grandes sociétés multinationales dont le seul intérêt est de réduire radicalement le nombre des obtentions. Les efficacités d'échelle qui permettent à ces sociétés de fonctionner et qui leur accordent un avantage marqué les obligent à restreindre le plus possible le nombre des espèces disponibles.

En terminant, je tiens à dire que les questions fondamentales en jeu m'inquiètent. Ce projet de loi constitue une autre étape vers la concentration d'entreprises dans tout le domaine de l'agriculture. En l'occurrence, nous sommes amenés à nous demander si les agriculteurs pourront obtenir les semences qu'ils désirent à un prix qu'ils peuvent payer, si le projet de loi aura un impact sur le développement durable et s'il ne signifie pas la fin de la participation du secteur public dans le domaine de l'agriculture.

Nous, membres de ce parti, croyons fermement qu'un secteur agricole moderne et efficace de type familial requiert la participation du secteur public, surtout dans un domaine aussi fragile que celui des sources génétiques qui produisent nos semences, lesquelles à leur tour produisent les denrées alimentaires que consomment nos concitoyens.

Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à reconsidérer ce projet de loi, même à cette étape tardive. J'invite fortement les Canadiens à en reconnaître les conséquences et à revenir à l'époque où nous considérions l'agriculture comme un domaine qui nécessitait un engagement considérable du secteur public. Nous ne devons pas laisser l'exploitation agricole de type familial et l'avenir de

l'agriculture aux mains du secteur privé et des grandes sociétés multinationales.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Y a-t-il des questions ou des commentaires? La parole est au député de Mackenzie.

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Madame la Présidente, je constate qu'on a soulevé indirectement, à une ou deux reprises aujourd'hui, la question du coût d'application de ce projet de loi. Je me suis dit que le député de Prince-Albert—Churchill River voudrait peut-être commenter l'affirmation des députés ministériels selon laquelle cette façon de procéder serait de loin la plus équitable et qu'il n'existait pas d'autre moyen de favoriser entre les pays le commerce des obtentions végétales.

• (1300)

Je lui signale une réalité qu'il connaît sans doute déjà. Environ les deux-tiers de toutes les semences vendues au Canada sont certifiées. La loi relative aux semences exige que les semences fassent l'objet d'une première inspection sur place, puis d'une seconde au moment du nettoyage et de la mise en sacs, après quoi un sceau est apposé sur les sacs. Ainsi, pour la majorité des cultures de plein champ pratiquées au Canada, nous n'avons guère éprouvé de difficultés à conclure des ententes pour tester sur place des semences mises au point aux États-Unis ou en Europe. Le député a déjà souligné que ces semences ne s'adaptent pas très bien aux conditions de l'ouest du Canada, comparativement du moins aux résultats obtenus dans le Dakota du Nord.

Peut-être pourrait-il préciser sa pensée sur les oligopoles que forment une poignée de grandes entreprises qui contrôlent le commerce international. Celles-ci ne pensaient pas, semble-t-il, que ce genre d'arrangement contractuel a facilité le paiement des redevances à l'obtenteur, en raison des dispositions de la Loi relative aux semences prévoyant l'inspection des semences et la vérification de la quantité de semences mise en terre. Pourquoi donc abandonner un système qui fonctionne très bien? Pour servir des intérêts internationaux? Croit-il que ces sociétés ont plus à gagner que le simple fait de faciliter le passage des variétés végétales d'un pays à l'autre?

**M. Funk:** Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Il fait ressortir le fait que, dans toute cette histoire, le mieux est l'ennemi du bien. Il ne s'agit que de spéculations, mais je crois que l'une des raisons, c'est que nous observons des tendances. Les sociétés qui réclament ces dispositions sur les droits des obtenteurs et sur le secteur des semences croient aussi qu'il serait profitable pour elles de contrôler le processus d'inspection. Il est plus facile pour elles de contrôler certains